Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-258402304-20211001-DELIB_2021_

COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 1^{ER} OCTOBRE 2021

Le vendredi 1er octobre deux mille vingt et un à 9H30, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance régulièrement convoqué, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de **Monsieur Yves WIGT** <u>en formation</u> <u>générale</u>.

Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.

FORI	MATION GENE	RALE
N	ombre de membi	res
Inscrits	Présents et représentés	Votants
96	36+16	52
Quorum		49
Total des voix (P56 +R16)		72
Majorité absolue		37

ETAIENT PRESENTS:

M.

Mme.

26 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

Guy ALBRAND, déléqué de la Communauté de Communes Serre-Poncon Val d'Avance

Marie-Laurence ANZALONE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence

M. Jean-Marc BALDI, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence Mme Marylène BONFILLON, déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence MM. Roland CARLIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse Claude CHEILAN, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération Serge CURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence Benoit DUFAY, déléqué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon Louis-Pierre FABRE, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence David FOURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon Olivier FREGEAC, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence Mme. Sylvie GREGOIRE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse MM. René JAUFFRET, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération Jacques NATTA, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon Gérard PAUL, délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération Yves PICARDA, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence Jean-Luc PERIN, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence François PREVOST, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure Jean-Louis ROBERT, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon André ROUSSET, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse Jean-Pierre SERRUS, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence Patrick ROUILLES, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse Jean-Pierre TEMPLIER, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch

Fabrice MARTINEZ-TOCABENS, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon Pierre-Yves VADOT, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance

5 représentants des départements disposant de 5 voix chacun :

Yves WIGT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence

M. Mmes. Jacky GERARD, délégué du Conseil Départemental des Bouches du Rhône Elisabeth JACQUES, déléguée du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence Marion MAGNAN, déléguée du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence Christian MOUNIER, délégué du Conseil Départemental de Vaucluse Noëlle TRINQUIER, déléguée du Conseil Départemental de Vaucluse

M. Mme.

Application agréée E-legalite.com

5 représentants du collège communal disposant d'une voix chacun :

99 DE-084-258402304-20211001-DELIB 2021

M. Jean-Marc LUNEL, délégué de Puget, représentant le sous collège des communes de moins de 1 500 habitants

Mme. Marie-Christine LAZARO, déléguée de Tallard, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants

MM. Thomas ARCAMONE, délégué de Peyrolles en Provence, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants

Vincent DAVAL, délégué de Mallemort, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants

Mme. Sabrina LAMBERT, déléguée de Châteaurenard, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants

ETAIENT REPRESENTES:

Mme.

16 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

MM. Jean-Michel ARNAUD, délégué de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance par Yves WIGT

Yvan BOURELLY, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par David FOURNIER Gérard DAUDET, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Roland CARLIER

Philippe GINOUX, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence par Olivier FREGEAC
Philippe IZOARD, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance par PierreYves VADOT

Olivier LEDEY, délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Gérard PAUI

Juan MORENO, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon Jacques NATTA Franck PERARD, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch par Jean-Pierre

Roger PELLENC, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence par Jean-Pierre SERRUS
Michel PARTAGE, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon par Jean-Louis ROBERT
Isabelle PORTEFAIX, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Fabrice

MARTINEZ-TOCABENS

MM. Gilles MEGIS, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération par René JAUFFRET

Gérard JUSTINESY, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par André ROUSSET

Jacques FORTOUL, délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon par Marie-Laurence ANZALONE

Rémy ODDOU, délégué de Lettret, représentant le sous collège des communes de moins de 1 500 habitants par Vincent DAVAL

Mme. Nathalie VANNI, déléguée de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Yves PICARDA

ASSISTAIENT EGALEMENT A CETTE REUNION:

Mme Véronique BOUTEILLE, SMAVD

M. Gilles BRIERE, Conseil Départemental de Vaucluse Frédéric COUTAZ, SMAVD

MM. Odilon DESMOULINS, SMAVD Christian DODDOLI, SMAVD

Christian PAPUT, Commune de Tallard

Julien GOBERT, SMAVD Bertrand JACOPIN, SMAVD Olivier NALBONE, Région Sud

Application agréée E-legalite.com

99 DE-084-258402304-20211001-DELIB 2021



Délibération N° 2021-55 Formation Générale

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 1^{ER} OCTOBRE 2021

Gestion écologique – programme de travaux sur les espèces invasives 2022 - 2024

Les renouées du Japon sont des plantes invasives très problématiques sur les cours d'eau. Sur le bassin de la Durance, elles ont été introduites de longue date dans la région de Gap mais aussi de Pertuis et ont infesté de nombreux secteurs sur les bords de la Luye et de l'Eze, deux affluents de la Durance et ponctuellement sur Volonne.

Sur la Luye, les crues les ont propagées jusqu'à la confluence avec la Durance, où elles ont été signalées dès 2004. La crue de mai 2008 a provoqué d'importantes érosions de berge et disséminé les renouées du Japon.

Un premier chantier d'éradication des massifs les plus proches du lit de la Luye et de la Durance a été conduit par EDF, en partenariat avec le SMAVD et l'Agence de l'eau en 2011, pour minimiser la propagation de la plante lors des lâchers d'eau liés à l'arrêt de file du canal de Curbans. Toutefois, plus d'un tiers des massifs (les plus éloignés des lits des cours d'eau) étaient encore en place sur le secteur. C'est pourquoi des travaux complémentaires ont été réalisés à l'automne 2015 afin de finaliser l'éradication des pieds de Renouée présents à la confluence de la Luye.

Ce chantier a été mis en œuvre selon la même technique qu'en 2011, à savoir l'extraction des rhizomes de Renouée et du volume de matériaux infestés, le brovage et le bâchage tout au long de la saison végétative, afin d'obtenir leur pourrissement intégral pendant 3 ans. Afin de garantir le succès de l'opération, il est nécessaire de poursuivre l'arrachage manuel des quelques pieds de Renouée qui repoussent sur quelques zones d'excavations. Il est proposé de poursuivre ce travail annuellement pendant 3 ans.

Le budget estimatif de ces opérations d'arrachage manuel est de l'ordre de 5 000 € soit 15 000 € HT sur 3 ans. Le partenaire financier de ces opérations est l'Agence de l'Eau, le SMAVD assumant une part d'autofinancement.

Un plan de financement initialement envisagé prévoyait un cofinancement de 40% de la Région. Mais cette opération ne s'avère finalement pas éligible au titre de la convention financière liant le SMAVD et la Région. A ce stade seul un cofinancement de l'Agence de l'eau est envisageable à hauteur de 30% soit 4 500 euros.

Il reste à la charge du SMAVD un cofinancement de 70% soit 10 500 euros sur 3 ans. Une sollicitation d'autres financeurs est en cours, notamment auprès d'EDF.

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-258402304-20211001-DELIB_2021_

Le Comité Syndical, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

- APPROUVE le programme de travaux sur les espèces invasives 2022-2024 ;
- AUTORISE le Président à solliciter le financement tel que susmentionné auprès des partenaires identifiés et à signer toutes les pièces à intervenir dans ce cadre.

CERTIFIE EXECUTOIRE, LE 11 0CT. 2021

Le Président

Yves WIGT

NAME OF THE PARTY OF THE PARTY

Le Président

Yves WIGT

9_DE-084-258402304-20211001-DELIB 2021



Stratégie de gestion des Espèces Exotiques Envahissantes sur la **Durance**

Mise à jour aout 2021

Introduction

Les espèces invasives (ou espèces exotiques envahissantes) sont considérées aujourd'hui comme l'une des principales causes du déclin de la biodiversité, avec la fragmentation des milieux naturels, la surexploitation des ressources naturelles, le changement climatique, les pollutions diverses, etc. Ces espèces menacent les espèces locales, les écosystèmes et les services qu'ils rendent et engendrent par la même occasion d'importants dégâts écologiques, économiques et sanitaires.

Les Espèces Végétales Exotiques Envahissantes de Durance

La flore de la vallée de la Durance est, au niveau spécifique, indigène à 86 % et 237 espèces exogènes ont été répertoriées, dont 216 sont actuellement confirmées.

A titre de comparaison ce taux d'espèces indigènes est de 72 % pour l'ensemble de la région PACA (CBN, 2013).

Parmi les taxons naturalisés¹, ou risquant de le devenir, figurent 100 espèces connues pour leur caractère envahissant (phénomène des invasions biologiques). Elles peuvent, si leur développement devient conséquent, porter atteinte aux écosystèmes naturels et aux espèces indigènes principalement par compétition pour l'espace et les ressources.

Les milieux régulièrement remaniés (zone de chantiers, bords de rivières...), en offrant des espaces (niches) disponibles, particulièrement favorables à l'implantation des espèces exogènes. Dans le cas particulier des espèces envahissantes, leur fort potentiel de dispersion ou de propagation leurs offre un atout important pour s'implanter rapidement dans ce Figure 1 La Durance (JARJAYE 05)



¹ Taxon naturalisé : « taxon capable de s'implanter sans action volontaire de l'homme, de former des populations autonomes (se reproduisant sexuellement ou par voie végétative) et de persister sur plusieurs générations, c'est-àdire au moins 10 ans, sans intervention directe de l'homme ».

Application agréée E-legalite.com
99 DE-084-258402304-20211001-DEL IB 2021

contexte et entrer en compétition direct avec la flore indigène. Le lit mineur de la Durance, du fait de crues régulières, héberge des communautés végétales pionnières, annuellement remaniées. Par ailleurs, la disponibilité d'espaces à coloniser associée à une disponibilité en eau non contraignante fait des milieux rivulaires des espaces particulièrement fragiles et sensibles aux invasions végétales.

En se basant sur un travail de hiérarchisation des espèces introduites selon leur risque de prolifération en région PACA (CBNA-CBNMed, cf. tableau ci-dessous), plusieurs espèces en Durance doivent d'ores et déjà faire l'objet d'une attention particulière (Reynoutria japonica, Ailanthus altissima, Amorpha fruticosa, Cortaderia selloana...). Une éradication précoce après détection de foyers d'introductions reste un des modes de gestion parmi les plus efficaces. Une réflexion sur les facteurs stimulant l'expansion de ces espèces (mode de gestion des milieux par exemple) doit également être menée.

Cette hiérarchisation s'est faite selon la nomenclature élaborée par le CBN Med en 2020 :

Catégories	Définitions		
Majeure	Espèce végétale exotique assez fréquemment à fréquemment présente sur le territoire considéré et qui a un recouvrement, dans ses aires de présence, régulièrement supérieur à 50%		
Modérée	Espèce végétale exotique assez fréquentment à fréquentment présente sur le territoire considéré et qui a un recouvrement, dans ses aires de présence, régulièrement inférieur à 5% et parfois supérieur à 25%	Espéce végétale exotique envahissante (EVEE)	
Émergente	Espèce végétale exotique peu fréquente sur le territoire considéré et qui a un recouvrement, dans ses aires de présence, régulièrement supérieur à 50%		
Espèce végétale exotique peu fréquente sur le territoire considéré et qui a un recouvrement dans ses aires de présence soit toujours inférieur à 5% soit régulièrement inférieur à 5% et parfois supérieur à 25%. De plus, cette espèce est citée comme envahissante ailleurs* et a un risque de prolifération intermédiaire à élevé (d'après Weber & Gut modifié).		Espèce végétale exotique potentiellement envahissante	
Prévention	Espèce végétale exotique a priori absente du territoire considéré, citée comme envahissante ailleurs* et ayant un risque intermédiaire à élevé de prolifération (d'après Weber & Gut modifié).	(EVEpotE)	
Absente Espèce végétale exotique a priori absente du territoire considéré, avec un faible risque de prolifération (d'après Weber & Gut modifié) ou un risque non évalué.		Espèce végétale	
Ø (espèce exotique)	Espèce végétale exotique confirmée sur le territoire considéré mais ne présentant pas de caractère envahissant (EVEE) ou potentiellement envahissant (EVEpotE).	exotique non envabissante	

Application agréée E-legalite.com
99 DE-084-258402304-20211001-DEL IB 2021

Les actions réalisées

Le DOCOB Natura 2000 de la Durance (2012) identifie comme prioritaire la question des espèces invasives: L'Action B.5 - Expérimenter des méthodes de lutte contre les espèces de flore envahissantes, prévoit notamment (en priorité 1) de poursuivre les travaux d'éradication de la Renouée du Japon: La Renouée du Japon est pour le moment très peu établie sur la Durance, elle fait donc partie des espèces pour lesquelles une stratégie de contrôle à l'échelle du site reste envisageable. Pour les autres espèces (Solidage, Buddleia...), au regard de leur extension et de la surface du site Natura 2000 (près de 20 000 ha), des opérations de traitement n'ont pas semblé réalisables. Une veille de leur niveau de prolifération (signalement de nouvelles colonies) est néanmoins opérée au gré des prospections aléatoires réalisées dans le

cadre de diagnostics floristiques divers (études réglementaires, plans de gestion, suivis floristiques...). L'ensemble des données produites est intégré dans la base de données SILENE. Par ailleurs, la question des EVEE est systématiquement prise en compte dans chaque projet en fonction des menaces qu'elles peuvent faire peser localement. Elles particulièrement prises en comptes, par exemple, lors des travaux d'essartements menées par EDF et font l'obiet d'adaptations de gestion régulières (enfouissement de la Canne de Provence, évitement du Buddleia, lavage des engins de chantier...).



Figure 2. Travaux d'enfouissement de Cannes de Provence sous la ligne RTE

Cas spécifique du traitement de la Renouée du Japon (Reynoutria japonica)

Sur les trois stations significatives de de la Durance, deux ont fait l'objet de campagnes d'éradication de la Renouée du Japon. Il s'agit des deux secteurs les plus importants en termes de surface :

A la confluence de la Luye et de la Durance (commune de Lettret - 05): un premier chantier a été réalisé en 2011 sous maitrise d'ouvrage EDF, en partenariat avec le SMAVD et l'Agence de l'eau sur les massifs les plus proches des bords de rivière. L'objectif était de minimiser la propagation de la plante lors des lâchers d'eau liés à l'arrêt de file du canal de Curbans. Toutefois, plus d'un tiers des massifs (les plus éloignés des lits des cours d'eau) restaient à traiter. Les travaux complémentaires ont été réalisés à l'automne 2015 sous maîtrise d'ouvrage SMAVD. L'ensemble des stations connues de Renouée a ainsi été traité au niveau de la confluence. A l'issue de ces campagnes massives d'éradication, des visites de contrôle et le traitement manuel de repousses restent néanmoins nécessaires. En effet, le moindre petit bout de rhizome peut permettre à la plante de repousser.

Application agréée E-legalite.com 9_DE-084-258402304-20211001-DELIB 202

Dans le secteur de la confluence de l'Eze (commune de Pertuis-84): Une opération similaire a été menée en 2017 sous maîtrise d'ouvrage EDF qui permis d'éradiquer complètement l'espèce.

Sur la commune de Volonne (04), une importante colonie est maintenant bien connue. Il s'agit de la troisième en termes de surface et de dynamique d'expansion pour le site Natura 2000. La mise en œuvre Figure 2. Travaux d'éradication de la d'éradication campagnes d'organisation.



Renouée

Cas spécifique du traitement de l'Hydrocotyle de Buenos Aires (Hydrocotyle bonariensis)

L'Hydrocotyle a fait l'objet d'un signalement à Chateaurenard en 2016. Il s'agissait de la première station découverte en France et donc n'avait pas fait l'objet de bioévaluation de la part du CBN. Compte tenu du caractère très envahissant d'une espèce proche dans l'ouest de la France, elle a été immédiatement traitée par le SMAVD (traitement à la pelle mécanique et export des rémanents infestés). Le suivi de la station réalisé par le CBN et NB Consultant ne montre, à ce jour, aucune nouvelle repousse.

Les Espèces Animales Exotiques Envahissante de Durance

En ce qui concerne les espèces animales invasives, l'état des connaissances est plus disparate. Certaines espèces à caractère envahissant sont néanmoins connues de longue date du site N2000 de la Durance ou à proximité. D'autres sont des découvertes récentes.

En l'absence de stratégie régionale, le classement des espèces en catégorie de menace n'a jamais été réalisée.

Une expertise réalisée par le SMAVD permet néanmoins d'avoir une ébauche de liste de plus de 20 espèces exotiques envahissantes qu'il conviendra de compléter. Parmi les plus problématiques pour le maintien de la biodiversité, citons par exemple le Pseudorasbora ou le Gobie à tâche noire. La découverte de ce Gobie en 2017 sur une gravière de l'Asse puis dans le lac de Sainte Croix en 2019 est très préoccupant pour l'écosystème Durancien. Une étude menée par le SMAAB doit explorer les solutions techniques d'éradication de l'espèce.

L'enquête réalisée par le CEN PACA et l'ARBE sur les espèces faunistiques exotiques envahissantes en PACA devrait permettre d'élaborer à terme une stratégie régionale d'actions concernant la faune exotique et éventuellement amorcer des actions spécifiques sur certaines d'entre elles.

Application agréée E-legalite.com 99_DE-084-258402304-20211001-DEL IB_2021

Perspectives



Figure 3 Repousse de Renouée du Japon

La poursuite des actions sur la Renouée du Japon reste prioritaire afin de finaliser l'éradication de l'espèce en Durance (station de Volonne à traiter) et pour s'assurer que les stations traitées ne soient pas recolonisées (veille et arrachage manuel).

Au regard des nouvelles connaissances acquises, il conviendrait de réévaluer la pertinence des actions possibles sur certaines EVEE non mises en lumière par le passé (DOCOB notamment) et d'analyser les enjeux à développer des actions pour la faune.

Notons également que d'autres compartiments biologiques sont à évaluer. En effet, dans le cadre de suivi sur les diatomées de Durance, la MRE a décelé la présence de *Didymosphenia* geminata, également appelée « morve des rochers », une

espèce de diatomées qui produit des nuisances en développant des efflorescences algales dans l'eau des rivières.

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-258402304-20211001-DELIB_2021_

Liste des espèces Espèces Végétales Exotiques Envahissantes ou Potentiellement Envahissantes de Durance (mise à jour SMAVD 2021)

cd_ref	Espèces	Catégoria_Med_2020	Catégorie_Alpin_2020	Catégorie PACA 2020
79684	Abution theophrasti Medik., 1787	Aierte	Prévention	Alerte
79766 79877	Acer negundo L., 1753 Achillea crithmifolia Waldst. & KiL, 1802	Modérée Alerte	Alerte Absente	Emergente
79890	Achillea filipendulina Lam., 1783	Alerte	Absente	Alerte
80824 81567	The commence of the control of the c	Mayora	Mayor	Mayorin
81955		Alerte Modérée	Alerte Alerte	Alerte Modérée
81963		Alerte	Prévention	Alerte
81978		Modérée	Prévention	Modérée
81992 82080		Modérée Modérée	Modérée	Modérée
82164		Assessed	Absente	Majoran
83938	Artemisia annua L., 1753	Modérée	Prévention	Modérée
84057 85474	Artemisia veriotiorum Lamotte, 1877 Baccharis halimifoka L., 1753	Makes	About 100 CO	Manua
85763	Berberis aquifolium Pursh, 1814	Alerte	Abs (REG) Alerte	Alarto
85957	Bidens frondosa L., 1753	Modérée	Prévention	Milita
85981 86167	Bidens subaternans DC., 1836	Alerte	Absente	Alerte
86513	Bothriochioa barbinodis (Lag.) Herter, 1940 Bromopsis inermis (Leyss.) Holub, 1973	Modérée	Prévention	Alorte
86564	Bromus catharticus Vahl, 1791	Modérée	Akrte	Modérée
86817 86869	Broussonetia papyrifera (L.) Vent., 1799	Modérée	Prévention	Modérée
717122	Buddleja davidii Franch., 1887 Cenchrus longisetus M.C. Johnst., 1963	Modérée Emergente	Absente	Emergente
89581	Centaurea diffusa Lam., 1785	Alorte	Absente	Alerte
92572	Cortaderia selloana (Schult. & Schult.f.) Asch. &	Supern	Prévention	Absorp
717150 93020	Cotoneaster coriaceus Franch., 1890 Crepis bursifolia L., 1753	Alorto Modérée	Absente Absente	Alerte Modérée
93613	Cuscuta campestris Yunck, 1932	Moderée	Prévention	Modérée
93734	Cydonia oblonga Mill., 1768	Magrico	Alerte	Marrie
93923 93938	Cyperus eragrostis Lam., 1791 Cyperus glomeratus L., 1756	Alorto	Prévention	Mission
93938	Datura stramonium L., 1753	Alerte Modérée	Absente Alerte	Alerte Modérée
611231	Datura wrightii Regel, 1859	Alerte	Prévention	Akorto
94972 95048	Digitaria ciliaris (Retz.) Koeler, 1802	Emergente	Absente	Emergente
611753	Diospyros lotus L., 1753 Dysphania ambrosioides (L.) Mosyakin & Cleman	Alerte Modérée	Prévention Absente	Alerta Modérée
95831	Elaeagnus angustifolia L., 1753	Magnet	Prévention	Manage
95980	Elodea canadensis Michx., 1803	Emergente	Emergente	Emergente
96644 96739	Eragrostis wrescens J.Presl, 1830	Alerte Modérée	Alerte Modérée	Alerte
96746	Erigeron annuus (L.) Desf., 1804 Erigeron bonariensis L., 1753	Modérée	Prévention	Modérée Modérée
96749	Erigeron canadensis L., 1753	Modérée	Modérée	Modérée
611690	Erigeron floribundus (Kunth) Sch.Bip., 1865	Alerte	Absente	Alerta
96814 97571	Euphorbia maculata L., 1753	Modérée.	Alerte Alerte	Modérée
97623	Euphorbia prostrata Ailon, 1789	Modérée	Alerte	Modérée
97666	Euphorbia serpens Kunth, 1817	Modérée	Absente	Modérée
97961 99359	Fallopia baldschuanica (Regel) Holub, 1971	Emergente	Emergente	Emergenta
101055	Galinsoga quadriradiata Ruiz & Pav., 1798 Helianthus tuberosus L., 1753	Alerte Modérée	Alerte Alerte	Alorto
101056	Helianthus x laetiflorus Pers., 1807	Modérée	Alerte	Mainte
103543	Impatiens balfouri Hook.f., 1903	Modérée	Emergente	Emergente
103547 105433	Impations glandulifera Royle, 1833 Lemna minuta Kunth, 1816	Alerte Emergente	Emergente Prévention	Alerto Emergenia
105960	Ligustrum lucidum W.T.Aiton, 1810	Modérée	Prévention	Modérée
106571	Lonicera japonica Thunb., 1784	Majoran	Prévention	Magazia
612514 106965	Ludwigia peploides subsp. montevidensis (Sprend Lycium barbarum L., 1753	Emergente	Prévention Prévention	Emergente
106969	Lycium europaeum L., 1753	Emergente	Absente	Emergenta
	Matricaria discoidea DC., 1838	Alerts	Modérée	Modérée
109141 137965	Myriophyllum aquaticum (Vell.) Verdc., 1973	Emergenta	Prévention	Ernergerile
	Najas marina subsp. armala (H.Lindb.) Horn, 195 Cenothera glazioviana Michell, 1875	Emergente Modérée	Absente Alerte	Emergente Modérée
109974	Oenothera villosa Thunb., 1794	Alerte	Absente	Alerte
111863	Oxalis articulata Savigny, 1798	Modérée	Prévention	Modérée
112111 112130	Panicum capitare L., 1753	Modérée	Alerte	Modérée
112195	Panicum dichotomiflorum Michx., 1803 Panicum miliaceum L., 1753	Alerte Alerte	Prévention Absente	Alerte Alerto
112463	Parthenocissus inserta (A Kern.) Fritsch, 1922	Majora	Alerie	Magneta
112482 112483	Paspalum dilatatum Poir., 1804	Abdance	Alerte	Supere
112712	Paspalum distichum L., 1759 Periploca graeca L., 1753	Emergente	Prévention Prévention	Emergente
112790	Petasites pyrenaicus (L.) G.López, 1986	Modérée	Alerte	Modérée
113418	Phytolacca americana L., 1753	Modérée	Alerte	Modérée
447733 116089	Pista stratioles L., 1753 Prunus laurocerasus L., 1753	Emergente Alerte	Absente Alerte	Emergente Alerte
116485	Pyracantha coccinea M Roem., 1847	Modérée	Alerte	Modérée
117503	Reynoutria japonica Houtl., 1777	Alorto	Magazin	Majore
117507 117860	Reynoutria x bottemica Chrtek & Chrtková, 1983 Robinia pseudoacacia L., 1753	Emergente	Emergente	Emergente
119474	Rumeit cristatus DC., 1813	Modérée Emergente	Absente	Emergente
119854	Sagittaria latifolia Willd., 1805	Alorte	Absente	Alerto
120582	Salpichroa origanifolia (Lam.) Baill., 1888	Alerte	Absente	Emergente
120691 122630	Salvia sclarea L., 1753 Senecio inaequidens DC., 1838	Modérée Modérée	Alerte Alerte	Alerte Modérée
123138	Setaria perviflora (Poir.) Kerguélen, 1987	Alerte	Absente	Alerte
124025	Solanum chenopodioides Lam., 1794	Modérée	Prévention	Modérée
124168	Solidago gigantes Aiton, 1789	Empresado	Defending.	Contracts
124719 124730	Sporobolus indicus (L.) R.Br., 1810 Sporobolus vaginiflorus (Torr. ex A.Gray) Aff.Woo	Errorgenta Alorto	Prévention Emergente	Emergente Emergente
125333	Symphyotrichum squamatum (Spreng.) G.L.Neso	Manier	Prévention	Magnito
125337	Symphyotrichum x salignum (WIlld.) G.L.Nesom,	Mayare	Emergente	Mojeres
125459	Tarracetum cinerariifolium (Trevir.) Sch.Bip., 184 Tordylium apulum L., 1753	Alerte Emergente	Absente Absente	Alerte
		Modérée	Modérée Modérée	Ernergente Modérée
126829	Veronica persica Poir., 1808	MUULEUG		
126829 128956 129959	Vitis riparia Michx., 1803	Magnes	Absente	Magazin
126829 128956 129959 612629		Modérée Modérée		Modérée Modérée

Application agréée E-legalite.com

99 DE-084-258402304-20211001-DELIB 2021

Pré-Liste des Espèces Animales Exotiques Envahissantes ou potentiellement Envahissantes de Durance (SMAVD 2021)

- Le Ragondin (Myocastor coypus)
- Le Rat musqué (Ondatra zibethicus)
- Le Pseudorasbora (Pseudorasbora parva)
- Le Gobie à tache noire (Neogobius melanostomus)
- Le Poisson-chat (Ameiurus melas)
- Le Silure glane (Silurus glanis)
- La Perche soleil (Lepomis gibbosus)
- La Gambusie (Gambusia affinis)
- La Tortue à tempes rouge (Trachemys scripta elegans)
- La Grenouille rieuse (Pelophylax ridibundus)
- L'Aselle (Asellus aquaticus)
- L'Ecrevisse américaine (Orconectes limosus)
- L'Ecrevisse de Louisiane (Procambarus clarkii)
- L'Ecrevisse de Californie (Pacifastacus leniusculus)
- L'Ecrevisse à pattes grêles (Astacus leptodactylus)
- Le Frelon asiatique (Vespa velutina)
- Le Moustique tigre (Aedes albopictus)
- L'Anodonte chinoise (Sinanodonta woodiana)
- La Moule zébrée (Dreissena polymorpha)
- La Moule quagga (Dreissena rostriformis bugensis, ou Dreissena bugensis)
- La Corbicule asiatique (Corbicula fluminea)
- L'Hydrobie des antipodes (Potamopyrgus antipodarum)
- Xironogiton sp.

..